

Pour l'ancienne commune de La Palud, le plan cadastral a été « *terminé sur le terrain le 6 août 1835* » et a été levé par MM. Bonnet, Bailly, Nicolas et Depeyre, géomètres de 1<sup>ère</sup> classe, sous la direction de M. Gelinsky, géomètre en chef.

Les états de sections ont été terminés en mai 1836. Ils sont très précis en terme de toponymie et on relève de nombreux micro-toponymes.

Les mentions des natures de terrain sont variées. Outre les classiques « *terre labourable* », « *vigne* », « *terre vague* », « *buissière* », « *bruyère* », « *jardin* », « *pré* » de fauche, « *bois taillis* » ou « *bois futaie* », on relève des termes plus occasionnels ou des précisions qui témoignent de la variété des situations : « *vague et buis* », « *terre vague boisée* », « *vague et pins épars* », « *vague chênes épars* », « *terre vague buis et chênes* », « *vague et arbres fruitiers* », « *terre vague noyers* », « *vague et amandiers* », « *vague et arbres épars* », « *buissière chênes épars* », « *buissière pins épars* », « *bruyère chêne épars* », « *pâturage et chênes épars* », « *genêts* », « *bois taillis chêne* », « *bois taillis pins* », « *bois taillis fayards* », « *bois futaie pins* », « *gravières* », « *aride* », « *oseraies* », etc.

Pour ce qui est de la désignation du bâti, on note les habituels « *maison* », « *maison et cour* », « *bâtiment rural* », « *bâtiment rural et cour* », « *bâtiment ruine* », « *bâtiment four* », « *cloaque* », « *aire* » à battre. On note également les termes de « *maison et patègue* », « *maison et four* », « *bâtiment écurie et grenier à foin* », « *bâtiment ruiné* », « *bâtiment colombier* », « *bâtiment moulin à farine* » (1835 A 677, A 1011), « *bâtiment rural poterie* » (1835 C 113, C 323), « *bâtiment four à poterie* » (1835 C 186), « *hangard* » (1835 C 520, C 526), « *bâtiment cabane* » (1835 A 765, C 679, C 680, C 719, C 733) et de très nombreuses « *cabanes* » sur le plateau de Barbin, ainsi que de nombreuses autres précisions au Village.

Nota : Les données concernant le village de La Palud sont compilées dans la notice IA04002768.

### **Dépeillement des feuilles du plan cadastral**, y compris le tableau d'assemblage.

Outre les noms des lieux-dits habités, la plupart sont des toponymes géographiques et l'on retrouve ainsi les sites de sommets hauts et de barres rocheuses, points remarquables dans la topographie, qui servent en plus comme limites du territoire.

A l'extrémité ouest de la commune, on trouve le « *Sommet de Plein Voir* » et la « *Baisse de Plein Voir* ».

La limite nord est marquée par une succession de « *bornes* » ou « *rochers bornes* » avant à « *Charbonnière* », puis au « *Quartier du Champ du Gascon* » et à la « *Barre de Pinsuive* ». Une « *croix* » est indiquée au bord du chemin de La Palud à Châteauneuf, à la limite des deux communes. L'extrémité nord-est est marquée par le « *Sommet du Fournas* ».

C'est la rivière nommée « *Le Baux* » qui sert de limite orientale, jusqu'à sa confluence avec le Verdon.

Toute la limite sud de la commune suit la rive droite du Verdon.

Les feuilles cadastrales portent aussi le nom des très nombreux ravins et ruisseaux qui drainent les pentes. Ainsi, on note le « *Ravin du Brusquet* » qui draine les versants de Courchon, Bagelle et Les Pinatelles, et le « *Ravin du Tien* », qui coule au pied sud du village. Se sont principalement ces deux ruisseaux alimentent les marais de La Palud.

Le « *Ravin du Terrier* » coule à l'est du quartier de Bourbon, et sert ensuite de collecteur aux eaux de la fontaine ouest du village.

Quelques noms de lieux complètent la toponymie cadastrale : « *Pinée de Castellan* » (section C3), « *Barre de Cavalier* », « *Rocher du Penas* », « *Crête* » et « *Sommet des Portalès* » (section C3), « *Crête du Clocher* », « *Aire de Marin* », « *Charbonnière* » (section D3).

Par ailleurs, quelques indications supplémentaires, uniquement indiquées sur ces feuilles ajoutent de l'information.

### **Les zones de circulation**

Un passage réservé à une carraïre est visible sur la section C2, du Ravin de la Main Morte à Boulogne. Une autre « *carraïre* » est indiquée à Maireste (section D2).

On note également que le chemin de La Palud à Moustiers par Saint Maurin connaît deux variante à partie de la Colle de l'Olivier, et qu'un autre chemin passe par Barbin, nommé « *Chemin de traverse de Moustiers à La Palud* » (section D1).

Il n'y a aucun pont dessiné, ni sur le Verdon, ni sur le Baou.

### **Les bâtiments**

L'ensemble bâti qui se situe à côté de l'actuelle Auberge de Jeunesse est nommé « *Jas de la Graou* » (section C2). On note les « *Cabanes de Barbin* » (sections D1 et D3)

### **Irrigation et arrosage**

Deux puits sont dessinés et mentionnés au nord de Boulogne, de part et d'autre du chemin de La Palud (sections B1 et C2). Un bassin d'arrosage est dessiné à Bourbon (D 619), permettant l'irrigation d'un pré de fauche.

### **Les édifices religieux**

Plusieurs croix sont dessinées sur le plan cadastral. Une *croix* est indiquée au croisement entre le chemin de La Palud à Moustiers et le chemin du Colombier (sections A1 et D3), une autre au croisement du Grand Chemin et du chemin des Bourras (section B1), une autre au croisement du Grand Chemin et du chemin de Chaumas (section B1), une autre à l'extrémité orientale de la crête de la Graou (section B1), une autre au bord du chemin de La Palud à Boulogne au passage de la crête de la Graou (section B1), une autre au croisement du chemin de La Palud à Moustiers et du chemin de Barbin (section C1), une autre au croisement du chemin de La Palud à Moustiers et du chemin du Vignal (sections C1 et D4).

Une croix (ou un oratoire ?) est dessinée au nord de Boulogne, au sommet de la Grau (section B1).

L'« *Oratoire Saint Jean* » est dessiné est nommé, sur la Grau dominant le Pas d'Emblanche (section C2). Un autre oratoire est dessiné au sommet de la Grau, à l'emplacement de l'actuel Hôtel des Gorges du Verdon (section C2), un autre oratoire est figuré au bord du chemin de La Palud à Châteauneuf, au pied du hameau du Brec (A 239).

### **Arbres et points de repères**

Quelques arbres sont utilisés comme points de repère et sont nommés. On note ainsi le « *Chêne de la Rouvière* » (section B2), le « *Chêne du Puy* » (section C3), l'« *Amandier Maurel* » (section C3), le « *Chêne Pérignon* » (section D4).

### **Sites historiques**

La feuille D2 nomme « *Le Chastelas* » l'éminence rocheuse qui domine au sud la Colle de l'Olivier. Sur le site castral de Mayreste, le dessin montre le plan de la chapelle ruinée, accompagné de l'appellation « *Notre-Dame* » (section D2). L'appellation « *La Bastié* » (section D5) est relevée au-dessus de la confluence entre le Ravin de la Main Morte et le Verdon, elle indique un ancien poste de garde sur le chemin du Bastidon.

### **Dépeillement de l'état des sections cadastrales**

Terminé en 1836, il indique un nom de lieu-dit pour chaque parcelle. Il est donc bien plus complet que les quelques mentions que l'on peut trouver sur les feuilles du plan cadastral levées en 1835. Cet état des sections indique de nombreux toponymes et micro-toponymes, qui reflètent différentes réalités paysagères, topographiques, naturelles ou d'usages et de propriété.

Sans chercher à en faire un inventaire toponymique totalement exhaustif on relève néanmoins une liste intéressante qui permet de mieux éclairer la compréhension du territoire et de son aménagement à cette époque.

Tout d'abord, plusieurs termes reviennent régulièrement. Ainsi les toponymes topographiques, qui soulignent la nature escarpée et accidentée du relief : « *La Graou* » (crête dénudée et stérile), « *La Combe* », « *La* » ou « *Les Plaines* », « *L'Adrech* », « *La Colle* », « *Le Collet* », « *Le Serre* » Mais aussi quelques termes récurrents, de nature agricole ou parcellaire : « *Le Clot* », « *Le Champon* »...

Par ailleurs, il existe une grande diversité dans la variété et la qualité de la précision des termes utilisés.

### **Eléments naturels**

Point de départ primordial de la vie dans ces montagnes, les sources donnent souvent lieu à des micro-toponymes très précis, qui concernent une ou quelques parcelles : « *Font Freye* » (A 501 à 509), « *Les Fontanes* » (A 132-133), « *Pesse de la Fouent* » (B 300-301, B 315), « *La Fontaine* » (C

112 à 114, C 122 à 143, C 155-156), « *Fouent de Barbin* » (D 418 à 423, D 1124 à 1130), « *Fouent Bernard* » (D 534-535).

On relève également « *L'Adoux* », qui désigne la source alimentant la fontaine-lavoir de l'entrée ouest du village. D'après F. Mistral, ce terme définit une « source d'eau douce, qui paraît fraîche en été et chaude en hiver ».

La présence de l'eau peut également être signifiée par d'autres termes. « *Abeourage* » (A 360 à 367), « *La Beyouragi* » (B 199 à 215), « *L'Abéouragi* » (B 305), « *La Sagne* » (B 113-114), « *La Moulière* » (D 811 à 822, D 848 à 854, D 1253 à 1295bis).

De la même façon, la nature de la roche ou certains micro-reliefs se traduisent par plusieurs noms de lieux-dits : « *La Gravière* » (B 04 à 08, 340 à 344), « *Pré de la Gravière* » (B 68 à 73), « *Baux* » (barre rocheuse) (A 640 à 650, A 819 à 827, A 1003 à 1014), « *Roubinas* » (ravines marneuses) (B 217-218, B 259, B 267), « *La Robine* » (C 599 à 606, C 629 à 631), « *Les Laouves* » (B 513 à 515), « *Escalet* » (B 519 à 522), « *Estrecha de Courchon* » (passage étroit, défilé) (A 61 à 67), « *Les Baousiés* » (rochers escarpés) (B 181, B 196 à 198).

La nature encaissée des cours d'eau explique que le terme de *gorge* revienne régulièrement, parfois précisé. « *La Gorge* » (C 508 à 515, C 522), « *Gorge de Troupès* » (B 411-412), « *Gorge de Louis* » (B 420-421), « *Gorge de Louenge* » (C 362-363), « *La Gorge de Boulogne* » (C 523-524), « *Gorge de Parrin* » (C 632 à 645), « *Gorge de Gouiran* » (C 671), « *Gorge de Père* » (C 739 à 741), « *Gorge des Herniers* » (D 648), « *La Gorge du Mouron* » (D 1005, D 1013 à 1015), « *Gorge de Maurel* » (D 1323-1324).

On note aussi le nom d'une grotte ou abri sous roche : « *La Crotte* » (B 01 à 03), et la présence de gouffres ou d'avens est mentionnée par « *L'Avenc* » (B 195) et par « *Garagai* » (abîme) (A 995 à 1002).

Il y a des appellations en rapport avec une exposition et un micro-climat : « *La Glacière* » (C 844-845).

Quelques toponymes relèvent d'appellations d'ordre animal : « *Coteau du Duc* » (B 516-517), « *Rocher de l'Aigle* » (C 742 à 765).

Plus nombreux sont ceux d'ordre végétal. On retrouve naturellement le buis : « *Ferraille du Bui* » (C 394 à 402), « *Bouisset* » (D 1078 à 1082), mais également les résineux : « *La Pinée* » (A 510 à 517, A 528 à 532, A 564 à 572, A 579 à 586, A 588 à 591, A 617 à 639, A 651 à 666), « *Grande Pinée* » (A 667 à 719), « *Pas Daipinée* » et « *Pas de Pinée* » (A 613 à 616), « *Les Pinatelles* » (A 136 à 151, A 156 à 159, A 198 à 203, A 205-206, A 210 à 220), « *Pesse de la Fouent* » (B 300-301, B 315).

Les hêtraies sont indiquées par le toponyme fréquent « *La Faye* » (D 435 à 444).

Ponctuellement, on trouve mention d'autres espèces « *Mélaron* » (mélèzes) (A 447 à 462), « *La Rouvière* » (chênes) (D 232-233), « *Les Brusqs* » (bruyère, dans ce cas) (D 242 à 244), « *La Pouerre* » (poireau sauvage) (C 836 à 840).

Enfin, certains noms sont simplement génériques : « *Les Aubrettes* » (petits arbres) (A 484 à 490, A 592 à 612, A 752 à 772, A 720 à 731), ou « *L'Aubrier* » (C 717 à 733), « *Les Bois* » (B 422 à 432).

### **Éléments agraires, pastoraux ou artisanaux.**

Le nombre de toponymes propres à des prés de fauche marque autant la quantité de ceux-ci que leur importance aux yeux de leurs propriétaires. Ces prés sont souvent désignés par des micro-toponymes restreints à une ou quelques petites parcelles : « *Grand Pré* » (B 09 à 16, B 31-32, B 34 à 49, B 52, B 56 à 62, B 87, B 92 à 96, B 102 à 105, B 125-126, B 147), « *Pré Gauthier* » (A 307), « *Pré de la Plaine* » (B 165 à 167), « *Pré du Pommier* » (B 55), « *Pré Aigre* » (B 64 à 66) ou « *Pra Aygre* » (B 157 à 161), « *Pré du Four* » (B 67), « *Pré de la Gravière* » (B 68 à 73), « *Pré des Louenges* » (B 97), « *Pra Claou* » (B 110), « *Pré des Ormeaux* » (B 127-128, B 130 à 133, B 139), « *Pré Croché* » (B 129) ou « *Pra Crouché* » (B 134), « *Pra Jean Arman* » (B 148 à 156, B 166, B 171 à 174), « *Pré du Périer* » (B 180 à 182), « *Pré des Baousiés* » (B 193-194), « *Pré du Naïs* » (C 29 à 32, C 39 à 45), « *Pré du Verger* » (C 190), « *Pré de l'Hôpital* » (C 338), « *Pré de Cordonier* » (C 378-379), « *Pré du Parineau* » (C 404).

La localisation des « prés » de fauche a pu être relevée et replacée sur un fond de carte actuel au 25 000e.

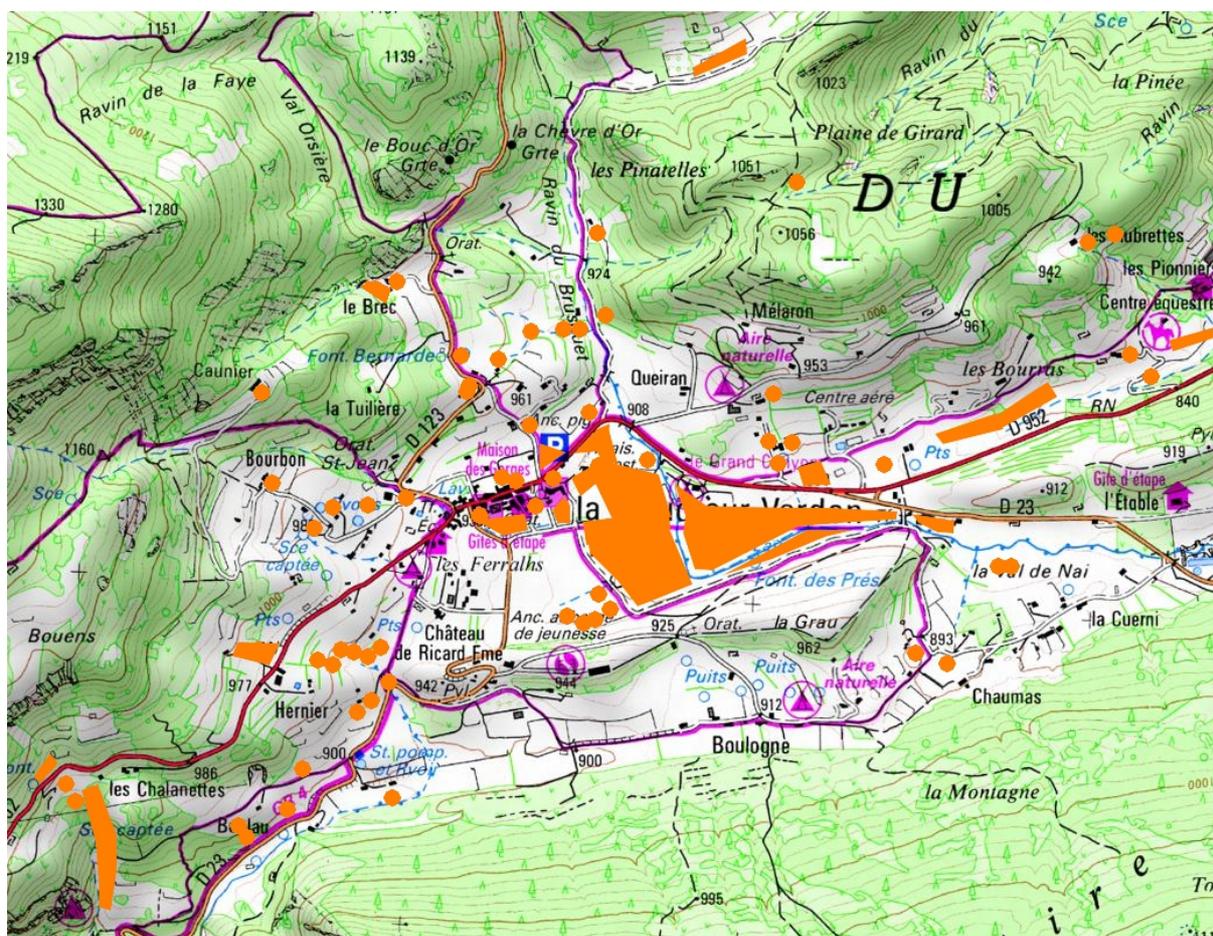
Cette information permet de mieux spatialiser les secteurs propices à cette activité, qui nécessite un arrosage par nappe. Le zonage des prés de fauche correspond ainsi aux secteurs qui étaient les plus humides à cette époque, soit du fait de leur position topographique, soit du fait qu'ils pouvaient bénéficier de l'irrigation par dérivation d'une source, d'une rivière ou par stockage de l'eau dans un bassin.

On en trouve de façon ponctuelle à proximité de presque toutes les fermes, et dès que les conditions d'humidité et de terre sont favorables.

Certains secteurs sont particulièrement propices, comme la dépression marécageuse alimentée par les ravins du Brusquet et du Tien. Ce secteur est naturellement plat, comme d'autres à Bourras ou à Courchon.

Cependant, d'autres zones où se concentrent des prés de fauche présentent un important dénivelé, comme les bords du ravin des Chalanettes ou Hernier.

Enfin, on remarque de grands prés de fauche au quartier de Saint-Maurin, installés sur les replats naturels créés par les accumulations de tuf issues des résurgences.



Extrait de la carte topographique de l'IGN, échelle d'origine 1/25 000e  
avec surcharges de couleur pour les « prés »  
tels que mentionnés à l'état des sections du cadastre de 1835



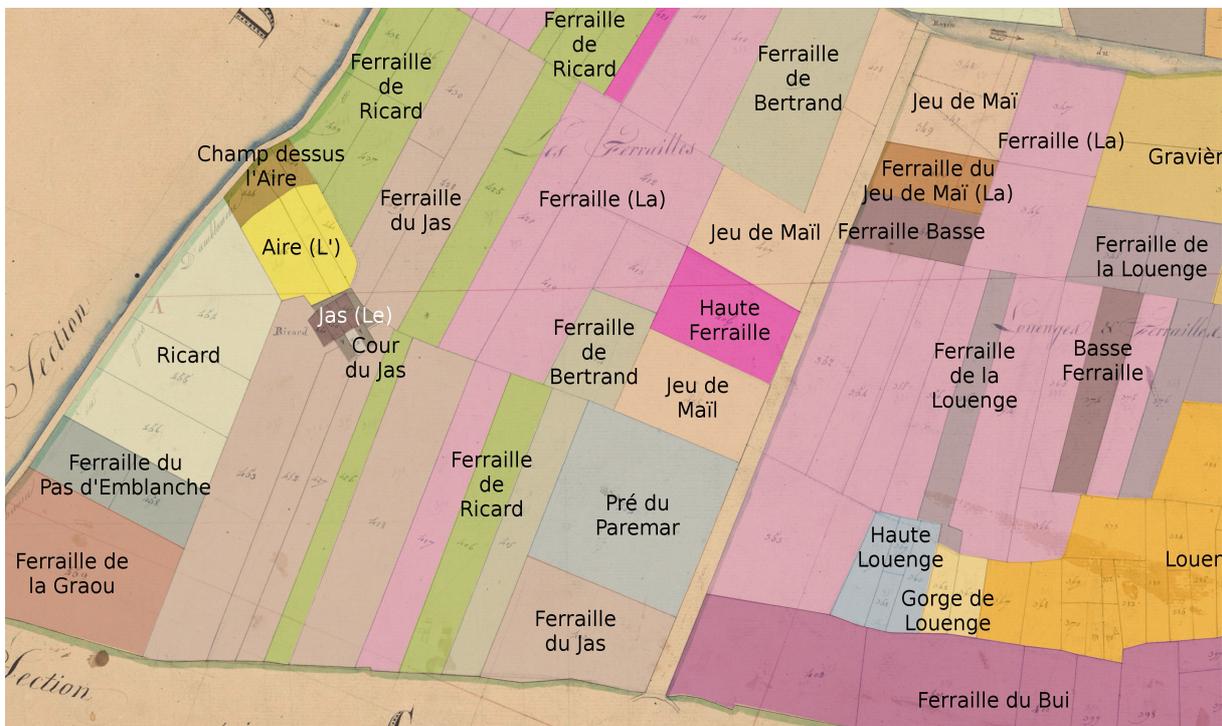


Extrait de la carte topographique de l'IGN, échelle d'origine 1/25 000e  
avec surcharges de couleur pour les « prés »  
tels que mentionnés à l'état des sections du cadastre de 1835



Extrait de la carte topographique de l'IGN, échelle d'origine 1/25 000e  
 avec surcharges de couleur pour les « prés »  
 tels que mentionnés à l'état des sections du cadastre de 1835

Certaines bonnes terres agricoles portent le nom de « La Ferrais » (D 871 à 873), « La Ferraille » (C 346-347, C 352 à 356, C 375, C 410 à 413, C 419-420, C 431 à 434), « Ferraille de Louenge » (C 344-345, C 361, C 634 à 366, C 376-377), « La Ferraille du Jeu de Mai » (C 350), « Ferraille Basse » (C 351) ou « Basse Ferraille » (C 374), « Haute Ferraille » (C 406) ou « Ferraille Haute » (C 421), « Ferraille du Bui » (C 394 à 402), « Ferraille du Jas » (C 403, C 427 à 430, C 452-453), « Ferraille de Bertrand » (C 406, C 414), « La Ferraille de Ricard » (C 422 à 424, C 436 à 439), « Ferraille du Pas d'Emblanche » (C 457-458), « Ferraille de la Graou » (C 459).



La Palud, plan cadastral de 1835, extrait de la section C1 au 1/1250e  
 avec surcharge selon la toponymie.

Les noms d'arbres fruitiers ou utiles sont aussi très utilisés pour marquer un lieu-dit. Ainsi, on trouve « Le Périer » (B 481-482) ou « Les Périers » (B 307), « Périer de Saint Martin » (D 1111 à 1123), « Périer de Saint Maurin » (D 1142 à 1145, D 1201), « Pré du Périer » (B 180 à 182), « Coteau de Périer » (D 1358 à 1364), « Le Pérussier » (poirier sauvage) (B 372), « Pré du Pommier » (B 55), « Les Ormeaux » (B 63, B 115 à 120, B 136 à 138), « Pré des Ormeaux » (B 127-128, B 130 à 133, B 139), « Les Pibles » (peupliers) (B 141 à 146, B 162-163, B 168 à 170), « L'Aumarine » (saule) (B 328 à 335), « Les Plaines des Amandiers » (B 485-486), « Le Verger » (C 154, C 157 à 159, C 162-163, C 179), « Pré du Verger » (C 190), « Noyer de Taxil » (C 496), « Colle de l'Olivier » (D 69-70), « La Sorbière » (D 584), « Clot de Figale » (figuier) (A 839 à 841).

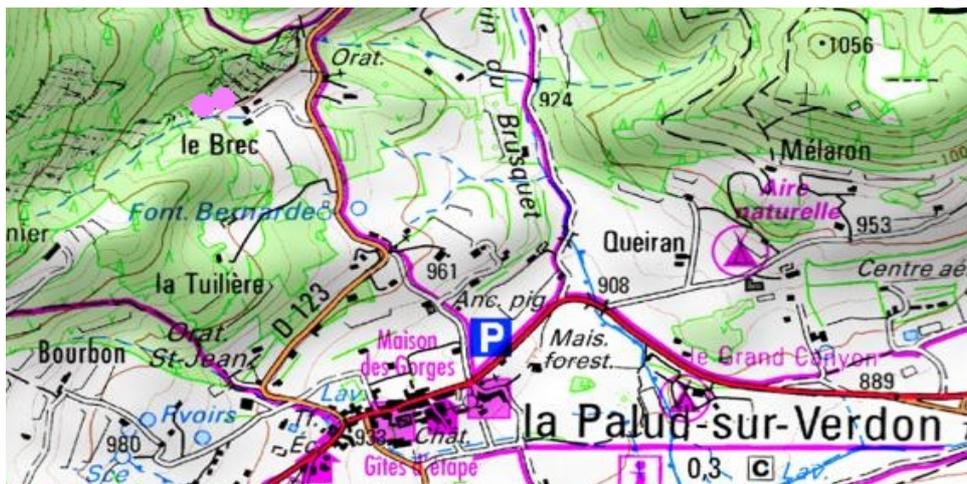
On relève également « La Mitadière » (D 503 à 505) qui pourrait signifier la culture du méteil, et « La Foulette » (B 33) qui pourrait désigner un lieu où pousse l'arroche, sorte d'épinard.

La vigne est également présente sur le territoire communal. D'anciennes pratiques de cultures viticoles transparaissent à travers certains toponymes : « Le Vignaou » et « Le Vignal » (A 286 à 297, C 01 à 24, D 536 à 551). On notera cependant que dans ce quartier, aucune parcelle n'est mentionnée plantée en vigne. Cependant, deux parcelles sont encore mentionnées comme « vigne » au hameau du Brec.

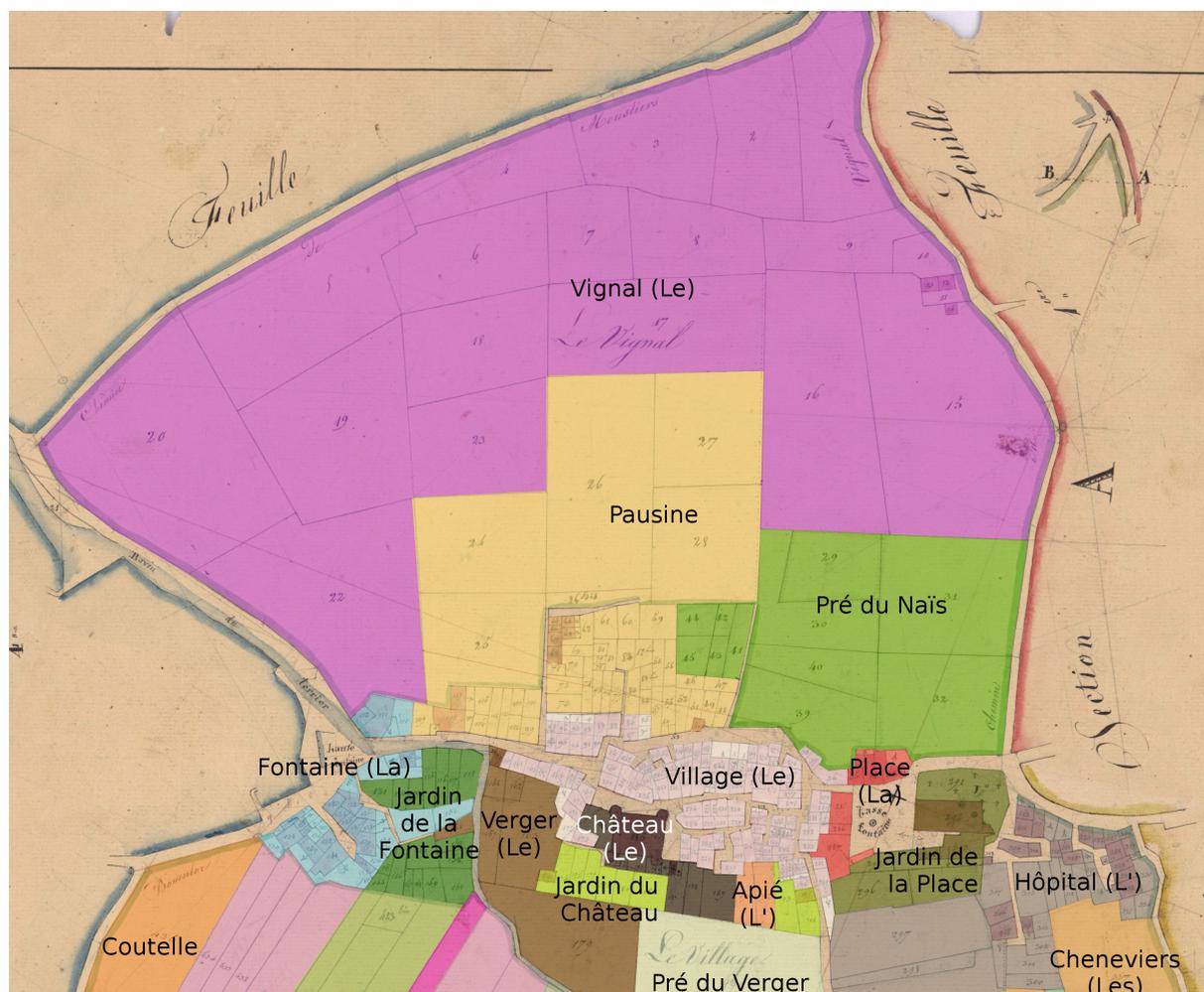
En revanche, les quartiers cultivés en vignes à cette époque ne portent pas de toponymes viticoles. Les parcelles sont presque toutes situées à Maireste où l'on en compte alors une trentaine, situées entre le hameau et la Colle de l'Olivier. On remarque une autre parcelle de vigne vers Saint-Maurin.



Extrait de la carte topographique de l'IGN, échelle d'origine 1/25 000e avec surcharges de couleur pour les «vignes» telles que mentionnées à l'état des sections du cadastre de 1835



Extrait de la carte topographique de l'IGN, échelle d'origine 1/25 000e  
avec surcharges de couleur pour les «vignes» (hameau du Brec)  
telles que mentionnées à l'état des sections du cadastre de 1835



La Palud, plan cadastral de 1835, extrait de la section C1 au 1/1250e  
avec surcharge selon la toponymie.

Malgré la présence d'oliviers au quartier de Meyreste, cette culture n'a fait l'objet d'aucune mention cadastrale particulière. Les arbres étaient très probablement disséminés dans les vignes et les terres labourables.

La culture du chanvre se traduit dans l'appellation « *Les Cheneviers* » (C 337 à 339), et l'on retrouve aussi des lieux liés au rouissage du chanvre : « *La Val de Naïs* » (A 921 à 960), « *La Valdenay* » (B 219 à 228, B 254 à 258, B 260 à 266, B 476 à 480, B 487 à 495), « *Pré du Naïs* » (C 29 à 32, C 39 à 45).

Les jardins sont le plus souvent englobés sous le toponyme du hameau où ils se trouvent. On relève néanmoins quelques noms les concernant : « *Jardin de la Fontaine* » (C 115, C 144 à 153), « *Jardin du Château* » (C 174 à 178, C 180-181, C 193 à 195), « *Jardin de la Place* » (C 290 à 296).

Certaines aires à battre sont également nommées : « *Champ dessus l'Aire* » (C 440, C 443-444), « *L'Aire* » (C 441 à 442, C 445).

« *L'Eissart de Fabre* » (A 773 à 795, A 842) indique une ancienne zone de défrichement pionnier.

La présence de rucher est indiquée par le terme « *L'Appié* » (C 191-192, D 880 à 882).

L'élevage piscicole est indiqué au débouché du Ravin du Brusquet dans la dépression des Paluds par l'appellation « *Le Peissié* » (B 42, B 50-51, B 53-54).

Les activités artisanales et commerciales, beaucoup plus ponctuelles, se retrouvent avec « *Teinchurier* » (A 178 à 180, A 188 à 190, A 221 à 223, A 255 à 263), « *La Colle du Moulin* » (A 961, B 496 à 502), « *La Téoulière* » (D 552-553, D 559 à 566).

Deux moulins sont mentionnés comme « *bâtiment moulin à farine* », tous les deux en rive droite du Baou.

L'un est situé en rive gauche du Ravin de Figon, juste en amont de la confluence avec le Verdon (A2 777). Le plan cadastral le montre équipé d'une unique roue hydraulique horizontale, et il appartient alors à « *Turrel Denis, meunier* », qui possède également une « *pâtur* » et une « *terre vague* » mitoyennes. Il est alimenté par un canal de dérivation qui prend sa source au niveau du ravin de Réquiran.

Le canal de fuite de ce moulin permet l'alimentation du second moulin, placé plus en aval, en rive gauche du Ravin du Conhet. Mentionné comme « *bâtiment moulin à farine* » (A2 1011), il est lui aussi figuré avec une seule roue horizontale, et il appartient à « *Paulet Antoine, à Moustiers* » qui possède aussi la dizaine de parcelles mitoyennes composant le domaine agricole.

Une « *tuilière* » est mentionnée au quartier de Bourbon (D4 600), appartenant à « *Paulet Pierre, dit Guerrier* », à Bourbon, propriétaire de la ferme voisine. Ce bâtiment est aujourd'hui totalement ruiné.

#### **Éléments liés à la propriété ou aux propriétaires.**

Des toponymes précisent la nature de la propriété, la forme de la parcelle, la contenance ou l'étendue : « *La Pounche* » (petite parcelle) (B 216), « *Pièce de Jacquet* » (C 477), « *La Grosse pièce de Boulogne* » (C 492-493), « *Pièce Longue* » (D 861), « *Gros Clot* » (C 558 à 566), « *Le Journal* » (C 812), « *La Pièce* » (C 813 à 815).

On trouve également des noms ou des surnoms de personnes, qui viennent parfois en précision dans le toponyme. « *Clot de Bauvais* » (A 741 à 751), « *Done Catherine* » (A 526-527), « *Clot Girard* » (A 164 à 167, A 491 à 500), « *Lan Juana* » et « *La Plus Haute Anjuana* » (A 168 à 178, A 181 à 187), « *Vinçonne* » (A 298 à 303), « *Pra Jean Arman* » (B 148 à 156, B 166, B 171 à 174), « *A Brunet* » (B 306), « *Gorge de Louis* » (B 420-421), « *Champ de Guillaud* » (B 436 à 439, B 441 à 448), « *Ricard* » (C 454 à 456), « *Pièce de Jacquet* » (C 477), « *Clot de Clorbier et Champon de Carbonnel* » (C 490-491), « *Noyer de Taxil* » (C 496), « *Gorge de Gouiran* » (C 671), « *Champ de Brun* » (D 486bis à 488), « *Coni* » (D 492 à 502, D 572 à 582bis), « *Picard* » (D 506 à 509, D 554 à 558, D 567 à 571), « *Fouent Bernard* » (D 534-535), « *Clot de Vinçon* » (D 662 à 667), « *Gorge de Maurel* » (D 1323-1324).

#### **Éléments liés aux constructions bâties ou aux zones de circulation**

Les noms de lieux sont fréquemment en rapport avec un habitat ou une construction. « *La Bastide de Marin* » (A 308 à 311), « *La Bastide de Bourras* » (A 355 à 357), « *La Bastide* » (A 358), « *La Bastié* » (D 1107-1108), « *Sous la Bastié* » (B 503-504), « *Jas d'Aire* » (B 405 à 410, B 413 à 415, C 709 à 716), « *Le Château* » (C 182, C 185), « *Ferraille du Jas* » (C 403, C 427 à 430, C 452-453), « *Le*

*Jas* » (C 446 à 448, C 450-451), « *Cour du Jas* » (C 449), « *Jas de la Graou* » (C 460 à 463), « *Jas de Barbin* » (D 401 à 407).

Parfois il s'agit d'une construction ruinée : « *Le Casaou* » (B 273 à 275).

L'utilisation du terme « *aco de* » ou sa forme simplifiée « *co de* » est commun, il signifie « à la casa (maison) de ».

On note ainsi : « *Contre Aco de Pons* » (C 572), « *Aco de la Rigote* » (C 583), « *Aco de la Cheyne* » (D 160 à 162).

Les constructions sont nommées « *maison* » dans le cas d'une maison ou d'une ferme, ou « *bâtiment rural* » dans le cas d'un entrepôt agricole. La présence d'une « *cour* » est parfois associée.

On remarque aussi la présence de trois colombiers autour du village mentionnés comme « *bâtiment colombier* ».

Le plus proche du village, ancien colombier seigneurial, se trouve à quelques dizaines de mètres au sud-ouest du château (C1 174, « *Les Jardins du Château* » ; il est aujourd'hui transformé en maison d'habitation. Un autre colombier se trouve au « *Vignal* », dominant le côté nord du village (C1 14). Le troisième est un peu plus à l'est, au quartier des « *Bourras* » (A1 317, « *La Plaine Saint Antoine* »).

Deux hangars sont indiqués au hameau du Brec (D4 526 et 520). Mentionnés comme « *hangard* », mais non coloriés sur le plan cadastral, ils pourraient correspondre à des aires à battre, couvertes sur piliers.

Plusieurs fours à pain sont indiqués dans les quartiers ruraux. Ils sont tous privés, mais parfois en propriété collective.

Aux Aubrettes (A2 770, aujourd'hui ruiné), il est de plan circulaire, disjoint d'une maison. Il est partagé entre trois propriétaires du hameau.

A Boulogne (C2 507), il est installé dans un bâtiment indépendant, et il est partagé à part égale entre les neuf propriétaires habitants le hameau.

A Maireste (D2 214), il est installé au premier niveau de la tour ouest du château, et il est partagé entre deux propriétaires du hameau.

A la Haute-Grau (D 1212, ferme aujourd'hui ruinée), il est disjoint au nord-ouest.

On note également plusieurs toponymes liés à une construction religieuse : « *La Plaine de Saint-Antoine* » (A 316 à 318), « *Saint Antoine* » (B 189), « *L'Hôpital* » (B 25, B 27 à 29, C 297 à 336), « *Saint Maurin* » (D 01 à 08, D 31 à 53), « *Le Crous* » (D 238 à 241), « *Croix de Châteauneuf* » (D 473 à 475), « *Notre-Dame* » (D 622-623) à l'entrée ouest du village.

Une chapelle est indiquée au sommet du site castral de Maireste, mais uniquement sur le dessin du plan cadastral. Le lavis apposé sur le plan rectangulaire indique une ruine, et il est accompagné du vocable de « *Notre Dame* ». L'état des sections n'en fait pas mention, si ce n'est que la parcelle (D2 178) au sommet de laquelle elle se trouve est une possession communale. Aucun toponyme cadastral n'y est rattaché.

Une autre petite chapelle, privée, est également mentionnée à Maireste. Située au nord-est du château, elle est indiquée comme « *bâtiment chapelle* » (D2 218).

Une autre chapelle « *Notre Dame* » est située à l'entrée ouest du village de La Palud (D4 623), à l'emplacement de l'actuelle école. Elle est mentionnée comme « *bâtiment chapelle* » et elle appartient à la commune.

En revanche, la chapelle Saint-Antoine, localisée dans les années 1780 à l'extrémité ouest du quartier des Bourras, sur la carte des Frontières Est de la France, de Colmars à Marseille, n'existe pas sur le cadastre de 1835. Son souvenir apparaît uniquement à travers les lieux-dits « *La Plaine Saint Antoine* » (A 316 à 318), dans les parcelles voisinant le colombier, et « *Saint Antoine* » (B 189) de l'autre côté de la route. Une croix est également dessinée au croisement proche.

La mention de constructions en pierre sèche est attestée par la mention « *bâtiment cabane* » ou « *cabane* ». On en trouve quelques unes dispersées sur l'ensemble du territoire : au hameau des Aubrettes (A2 765), à Bouens (D4 721) où elle est installée à côté d'une grande terre labourable.

Mais c'est à Barbin (sections D1 et D3) qu'elles sont le plus nombreuses. L'état des sections en mentionne une quarantaine, privées ou appartenant à la commune. Elles sont souvent groupées à plusieurs, et systématiquement construites à proximité d'une doline cultivable. Un grand nombre est accompagné d'une aire à battre, preuve de la culture des céréales sur ce plateau karstique.

On trouve aussi la mention de zones de circulation ou de passage. Ainsi, un aménagement pavé est nommé « *La Calade* » (A 236 à 238). On note également l'appellation « *Le Passage* » (A 312 à 315) ou « *Les Passages* » (B 121 à 124), « *Pas d'Emblanche* » (C 557, C 567 à 569, C 580-581).

Le chemin rectiligne qui traverse le quartier des Ferrailles est appelé « *Jeu de Mai* », « *Jeu de Mail* » ou « *Jeu de Nai* » (C 348-349, C 407-408, C 405).

#### **Eléments de nature historique**

« *La Bastié* » (D 1107-1108), rappelle la présence d'un ancien poste de contrôle dominant la confluence du Ravin de la Main Morte et du Verdon, et contrôlant le chemin du Bastidon à son entrée dans le Ravin de la Maimorte. L'ancien site castral des Barris est nommé « *Les Barris* » (A 42 à 55, A 73).

On note également « *Le Claux* » (D 875 à 879, D 883-884, 919), avec une forme graphique qui marque généralement une ancienne possession religieuse, et les « *Eyssettes du Claux* » (D 874).

Certains toponymes témoignent d'histoires ou d'anecdotes qui ont été oubliées : « *Combe Paresse* » (A 160 à 163), « *La Ménagère* » (D 1006-1007).